

Fonds privé Scotia d'actions américaines

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

Pour la période close le 30 juin 2017

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contient pas les états financiers intermédiaires complets du Fonds. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires en composant le 1-800-387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse www.fondscotia.com ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1, rue Adelaide E., 28^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des états financiers annuels du Fonds, des politiques et procédures du Fonds relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et le « Fonds » désigne le Fonds privé Scotia d'actions américaines.

Dans le présent document, « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds et des fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables

ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Résultats

Pour le semestre clos le 30 juin 2017 (la « période »), le rendement des parts de série M du Fonds a été de -4,2 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à ceux de l'indice de référence du Fonds, qui traduisent l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges. Le rendement des autres séries du Fonds est semblable à celui des parts de série M, et tout écart de rendement entre les séries résulte essentiellement des différences entre les frais de gestion, les charges d'exploitation et les autres charges imputables à chaque série. Voir la rubrique « Rendement passé » pour le rendement des autres séries du Fonds.

Pour la même période, le rendement de l'indice S&P 500 (en CAD), indice de référence général du Fonds, a été de 5,7 %. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons

établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

L'économie américaine a commencé la période en force. Elle a aussi reçu un coup de pouce supplémentaire au premier trimestre de la part des sociétés cotées au S&P 500, qui ont bien performé et dont les bénéfices ont enregistré le meilleur taux de croissance en glissement annuel depuis le quatrième trimestre de 2011. Simultanément aux bénéfices solides réalisés aux États-Unis, les bénéfices obtenus à l'étranger ont aussi été considérables, ce qui a été avantageux pour les multinationales américaines qui dépendent des marchés internationaux pour la majorité de leurs chiffres d'affaires et de leurs bénéfices. Sur le plan politique, le président américain Trump n'a pas réussi à abroger et à remplacer l'*Affordable Care Act*, une de ses principales promesses électorales, compromettant ainsi l'ambitieux programme qu'il s'était engagé à appliquer une fois entré en fonction. Sur le plan économique, le marché du travail est demeuré robuste, ce qui a permis à la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») de relever les taux d'intérêt à deux reprises, en mars et en juin. La Fed a montré d'autres signes de sa confiance envers l'économie américaine en maintenant son intention de procéder à une troisième hausse des taux avant la fin de l'année, et en faisant part de sa volonté de commencer à alléger son bilan de 4,5 billions de dollars américains constitué depuis la crise financière.

Pour la période, le Fonds a été moins performant que l'indice de référence. La sous-pondération du Fonds en technologies de l'information et la sélection des titres en consommation discrétionnaire et en biens de consommation de base ont nui au rendement. La sélection des titres dans la santé est le facteur qui a le plus contribué à la performance, tant en termes relatifs qu'absolus.

Les titres ayant nui au rendement au cours de la période proviennent principalement des secteurs de la consommation et de l'énergie, les principaux étant : Kroger, Molson Coors Brewing (biens de consommation de base), AMC Entertainment, Advance Auto Parts, Autozone, Dollar Tree (consommation discrétionnaire), Nabors Industries et Halliburton (énergie). Les titres ayant le plus contribué au rendement de la période étaient concentrés dans les secteurs de la santé et des technologies de l'information, neuf des dix titres les plus performants appartenant à ces secteurs. Les titres ayant le plus contribué au rendement sont ceux de Centene, Aetna, Abbott Laboratories, Johnson & Johnson, Zimmer Biomet, Celgene (santé), Alphabet, Microsoft et Oracle (technologie de l'information). À la fin de la période, le Fonds couvrait en dollars canadiens 25 % de son exposition aux États-Unis.

La valeur liquidative du Fonds a diminué de 36,4 %, passant de 325,1 M\$ au 31 décembre 2016 à 206,9 M\$ au 30 juin 2017. Cette variation s'explique par des rachats nets de 110,4 M\$ et par un résultat des placements de moins 7,8 M\$. Le résultat des placements du Fonds comprend des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent principalement du fait

des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi occasionnellement par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

Événements récents

IFRS 9 Instruments financiers

La version définitive d'*IFRS 9 Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») en juillet 2014 et remplacera *IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 ») relativement au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers.

Le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers du Fonds devront donc être faits selon IFRS 9 lorsque cette norme sera en vigueur. Le Fonds devra appliquer cette nouvelle norme pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le gestionnaire a examiné la norme et a conclu pour le moment qu'elle exigera, entre autres, l'ajout d'informations supplémentaires sur les changements apportés au classement de certains instruments financiers, pour le rendre conforme à IFRS 9. L'adoption de la norme n'aura aucune incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le gestionnaire continuera de suivre les modifications à la norme comptable.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient également, directement ou indirectement, 100 % des courtiers en fonds communs de placement Placements Scotia Inc., Services financiers Patrimoine Hollis inc. et Fonds d'investissement Tangerine Limitée et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (y compris les entités Patrimoine Hollis inc., ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des transactions ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les transactions entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette section a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de

gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et autres frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les autres frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « autres frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les autres frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Services de garde

La Banque Scotia est le dépositaire du Fonds et reçoit des honoraires pour ses services à titre de dépositaire et pour des services connexes. Le dépositaire conserve les placements du Fonds et s'assure qu'ils ne sont utilisés que pour servir les intérêts des investisseurs du Fonds. Le gestionnaire paie les droits de garde en contrepartie des frais d'administration à taux fixe qui lui ont été versés par le Fonds.

Le Fonds a reçu l'autorisation du comité d'examen indépendant d'investir sa trésorerie au jour le jour auprès de la Banque Scotia, qui paie des intérêts au Fonds aux taux en vigueur du marché.

La Banque Scotia est également l'agent de prêt de titres du Fonds et peut, à ce titre, percevoir des frais sur le revenu généré par les opérations de prêt de titres du Fonds.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Carol S. Perry (présidente), Brahm Gelfand, Simon Hitzig, D. Murray Paton et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération se compose essentiellement d'une provision annuelle pour honoraires et de jetons de présence pour chaque participation à une réunion du CEI. Le président du CEI a droit à une rémunération supplémentaire. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage à une partie liée pour l'exécution d'opérations sur titres à titre de placeur pour compte et de placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- exécution d'opérations de prêt de titres avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;

- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au

gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire, sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds s'est appuyé sur les directives permanentes du CEI en ce qui concernait les opérations avec des parties liées.

Principales données financières

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Principales données financières ».

Actif net par part du Fonds¹

	Augmentation (diminution) liée aux activités :						Distributions :				Actif net à la clôture de la période (\$) ¹
	Actif net à l'ouverture	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Augmentation (diminution)	Revenus nets de placement	Gains en dividendes (hors dividendes)	Remboursement de capital	Total des distributions ³			
Pour la période close le	Actif net à l'ouverture de la période	Total des revenus	Total des charges	pour la période	pour la période	totale liée aux activités ²					
30 juin 2017	10,23	0,08	(0,03)	0,25	(1,38)	(1,08)	–	–	–	9,71	
31 déc. 2016*	10,00	0,42	(0,13)	0,84	0,39	1,52	–	(0,15)	(0,30)	(0,45)	
Série K											
30 juin 2017	9,99	0,07	(0,02)	0,22	(0,56)	(0,29)	–	–	–	9,57	
31 déc. 2016	9,46	0,14	(0,05)	0,28	0,46	0,83	–	(0,14)	(0,29)	(0,43)	
31 déc. 2015	10,55	0,37	(0,05)	2,64	(1,69)	1,27	–	(0,36)	(1,98)	(2,34)	
31 déc. 2014	10,86	0,18	(0,05)	2,49	(1,03)	1,59	–	(0,18)	(1,75)	(1,93)	
31 déc. 2013	8,13	0,12	(0,04)	2,01	0,63	2,72	(0,15)	–	–	(0,15)	
31 déc. 2012	7,64	0,15	(0,02)	0,26	0,34	0,73	–	(0,14)	–	(0,14)	

* La série K a été lancée le 12 juillet.

Série M

30 juin 2017	9,99	0,07	(0,02)	0,22	(0,56)	(0,29)	–	–	–	9,57
31 déc. 2016	9,46	0,14	(0,05)	0,28	0,46	0,83	–	(0,14)	(0,29)	(0,43)
31 déc. 2015	10,55	0,37	(0,05)	2,64	(1,69)	1,27	–	(0,36)	(1,98)	(2,34)
31 déc. 2014	10,86	0,18	(0,05)	2,49	(1,03)	1,59	–	(0,18)	(1,75)	(1,93)
31 déc. 2013	8,13	0,12	(0,04)	2,01	0,63	2,72	(0,15)	–	–	(0,15)
31 déc. 2012	7,64	0,15	(0,02)	0,26	0,34	0,73	–	(0,14)	–	(0,14)

¹ Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée pour établir le prix des titres du Fonds. Ces différences sont expliquées dans la note 2 des états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ». Les données de 2012 et antérieures ont été établies conformément à la Partie V du *Manuel de CPA Canada* (normes comptables pré-basculement), et celles postérieures à 2012 ont été établies conformément à la Partie I du *Manuel de CPA Canada* (Normes internationales d'information financière).

² L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Au	Total de la valeur liquidative (en milliers de dollars) ¹	Nombre de parts en circulation ¹	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) ²	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) ²	Ratio des frais d'opérations (%) ³	Taux de rotation du portefeuille (%) ⁴	Valeur liquidative par part (\$)
Série K							
30 juin 2017	4 111	423 567	0,26	0,26	0,15	72,19	9,71
31 déc. 2016	250	24 423	0,27	0,27	0,19	192,30	10,22
Série M							
30 juin 2017	202 806	21 184 311	0,13	0,13	0,15	72,19	9,57
31 déc. 2016	324 800	32 521 302	0,13	0,13	0,19	192,30	9,99
31 déc. 2015	384 888	40 674 727	0,13	0,13	0,14	161,83	9,46
31 déc. 2014	359 837	34 102 912	0,14	0,14	0,26	210,12	10,55
31 déc. 2013	311 022	28 641 821	0,14	0,14	0,29	237,38	10,86
31 déc. 2012	420 065	51 667 808	0,13	0,13	0,07	38,25	8,13

¹ Données à la date de clôture des exercices indiqués.

- ² Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions et des autres coûts de transactions de portefeuille) de chaque série du Fonds et la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.
- ³ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et autres coûts de transactions de portefeuille du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.
- ⁴ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les éléments suivants : la gestion du Fonds, les analyses des placements, les recommandations et les décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds et la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion maximums (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autrest (%)
Série I*	s.o.	s.o.	s.o.
Série K*	s.o.	s.o.	s.o.
Série M	0,10	s.o.	100,0

* Les frais de gestion de cette série sont négociés et payés directement par les porteurs de parts concernés et non par le Fonds.

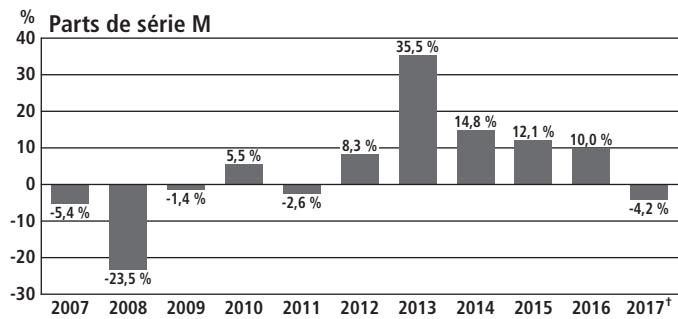
† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

Rendement passé

Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. De plus, cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de l'année, d'un placement effectué le premier jour de chaque année pour cette série.



[†] Pour le semestre clos le 30 juin 2017

Aperçu du portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Il est possible d'obtenir les mises à jour trimestrielles, sans frais, en appelant au 1-800-387-5004, ou en visitant le site Web www.fondsscotia.com, 60 jours après la fin du trimestre, ou 90 jours après le 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile.

Par secteur	% de la valeur liquidative ¹
Santé	19,5
Consommation discrétionnaire	19,0
Finance	12,2
Biens de consommation de base	10,8
Technologies de l'information	9,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,1
Énergie	7,8
Matériaux	6,5
Industrie	3,0
Autres éléments d'actif (de passif) net	1,5
Services de télécommunication	1,0

25 principaux titres

Émetteur	% de la valeur liquidative ¹
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,1
Dollar General Corporation	5,5
Dollar Tree Inc.	5,0
Molson Coors Brewing Company, cat. B	4,6
Walgreens Boots Alliance Inc.	4,1
Aetna Inc.	3,3
Envision Healthcare Corporation	2,9
Newmont Mining Corporation	2,9
Pfizer Inc.	2,5
Abbott Laboratories	2,4
Halliburton Company	2,3
Johnson & Johnson	2,2
Coca-Cola Company, The	2,1
JPMorgan Chase & Co.	2,1
Bank of America Corporation	1,9
AMC Entertainment Holdings, Inc., cat. A	1,9
Advance Auto Parts Inc.	1,9
Nielsen Holdings PLC	1,8
Lowe's Companies, Inc.	1,8
Oracle Corporation	1,7
Pioneer Natural Resources Company	1,6
AutoZone, Inc.	1,6
MEDNAX, Inc.	1,6
EOG Resources, Inc.	1,5
Alphabet Inc., cat. A	1,4

¹ Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.

